

5 b) La sous-zone 4 se compose de six divisions:

Division 4R

La partie de la sous-zone gisant entre la côte de Terre-Neuve depuis le cap Bauld jusqu'au cap Ray et une ligne décrite comme suit : commençant au cap Bauld, de là plein nord jusqu'au parallèle par $52^{\circ} 15' N.$, de là plein ouest jusqu'à la côte du Labrador, de là le long de la côte du Labrador jusqu'à l'extrémité de la limite entre le Labrador et le Québec, de là le long d'une loxodromie en direction du sud-ouest jusqu'au point situé par $49^{\circ} 25' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là plein sud jusqu'au point situé par $47^{\circ} 50' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là le long d'une loxodromie en direction du sud-est jusqu'au point où la limite de la sous-zone 3 rejoint une ligne droite tracée entre le cap North, en Nouvelle-Écosse, et le cap Ray, à Terre-Neuve, et de là jusqu'au cap Ray, à Terre-Neuve;

Division 4S

La partie de la sous-zone gisant entre la côte sud du Québec, depuis l'extrémité de la limite entre le Labrador et le Québec jusqu'à Pointe-des-Monts, et une ligne décrite comme suit : commençant à Pointe-des-Monts, de là plein est jusqu'au point situé par $49^{\circ} 25' N.$, $64^{\circ} 40' O.$, de là suivant une loxodromie dans la direction de l'est-sud-est jusqu'au point situé par $47^{\circ} 50' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là plein nord jusqu'au point situé par $49^{\circ} 25' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là suivant une loxodromie dans la direction du nord-est jusqu'à l'extrémité de la limite entre le Labrador et le Québec;

Division 4T

La partie de la sous-zone gisant entre les côtes de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et du Québec, depuis le cap North jusqu'à Pointe-des-Monts, et une ligne décrite comme suit : commençant à Pointe-des-Monts, de là plein est jusqu'au point situé par $49^{\circ} 25' N.$, $64^{\circ} 40' O.$, de là suivant une loxodromie dans la direction du sud-est jusqu'au point situé par $47^{\circ} 50' N.$, $60^{\circ} 00' O.$, de là suivant une loxodromie dans la direction du sud jusqu'au cap North en Nouvelle-Écosse;